

# Adresse au Ministre de l'Éducation nationale

adoptée par le conseil national du SNUipp les 21 et 22 janvier 2008

## Monsieur le Ministre,

Le contexte budgétaire, la volonté de ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux pèsent lourdement sur le fonctionnement des écoles et les possibilités de transformation de l'école. Après le 20 novembre, les personnels exprimeront à nouveau avec force leurs exigences le 24 janvier.

C'est dans ce contexte de réduction massive de postes dans l'Éducation que vous avez décidé, sans aucune concertation de supprimer le samedi matin dans les écoles. Cette suppression et les modifications proposées auront des conséquences importantes sur l'organisation de l'école et du service des enseignants.

Depuis, les annonces sur les évaluations, le classement des écoles selon leurs résultats, le service minimum d'accueil, les attaques contre la laïcité, etc. soulèvent encore plus d'inquiétude et d'opposition.

Les dispositifs envisagés à la suite de la suppression de la classe le samedi matin, la réduction de deux heures d'enseignement pour tous les élèves, l'alourdissement de la journée scolaire pour certains ne peuvent résoudre les difficultés lourdes que rencontrent certains élèves. Le dispositif conduira à augmenter les inégalités entre les écoles et entre les personnels, inégalités auxquelles le SNUipp s'oppose.

Pour le SNUipp, la transformation de l'école et la nécessité de faire réussir tous les élèves constituent une exigence majeure. Elles appellent au contraire davantage de créations de postes dans le premier degré pour diminuer le nombre d'élèves par classe et permettre la mise en place de dispositifs nouveaux avec plus de maîtres que de classe et sans réduire le temps scolaire pour tous les élèves.

De nombreux travaux de chercheurs montrent au contraire qu'à la place d'une aide hors du temps de classe, la difficulté scolaire doit relever d'une prise en charge individuelle en petits groupes ou collective pendant le temps de classe ou au sein de l'équipe. Elle doit être pensée sur le temps des apprentissages au sein de la classe en s'appuyant sur les RASED qui doivent être développés. Nos collègues aspirent à la mise en place de dispositifs tels que « plus de maîtres que de classes » qui permettraient de travailler en groupe et de pouvoir dédoubler certaines séquences. A ce titre, le regroupement après la classe d'élèves rencontrant des difficultés ne peut constituer une solution. C'est un désaccord de fond avec vos propositions. Mieux enseigner aujourd'hui nécessite de sortir de l'exercice trop solitaire de notre métier. Travailler en équipe permet d'avoir le recul nécessaire et des regards croisés sur les difficultés et les réussites des élèves. Il est donc indispensable d'y consacrer du temps supplémentaire de concertation.

Les missions des enseignants se sont accrues : équipes éducatives, réunions avec les parents, PAI, conseil des maîtres, PPRE, évaluation, scolarisation des élèves en situation de handicap... Cela se traduit par un accroissement important de la charge de travail qui doit être reconnu dans le temps de service. C'est pourquoi nous

demandons la mise en place dans un premier temps de 3 heures de concertation (24 +3) par semaine sur le temps de service.

D'ailleurs les 10 000 premières réponses dépouillées de la consultation du SNUipp « Donnez votre avis » montrent avec force la volonté des enseignants de bénéficier davantage de temps pour mieux travailler en équipe.

La transformation de l'école que nous portons et l'exigence de davantage de travail en équipe nous amènent à juger sévèrement vos propositions qui ne correspondent ni à l'ambition de faire réussir tous les élèves, ni aux besoins des écoles, ni aux aspirations des familles et des personnels. Nous portons une appréciation négative du texte ministériel que nous ne validerons pas en l'état.

Pour toutes ces raisons Monsieur le Ministre, soyez assuré, qu'après le mouvement de grèves des 20 novembre et 24 janvier, les enseignants des écoles poursuivront leurs actions avec détermination.